



Communiqué de presse

100/22

Montreuil, le 17 novembre 2022.

Directeur.rice.s de la Fonction publique hospitalière : Constat accablant de *burn out* imminent

A l'occasion de la conférence de presse du 16 novembre 2022, l'Ufmict-CGT a tiré un constat alarmant de la situation des personnels de direction de la fonction publique hospitalière. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

Démographie en berne :

- Il ne reste plus que 4 349 directeur.rices en établissement (hors maladie/congé parental) en 2021 (- 930 en 10 ans).
- 68% des postes d'adjoints D3S restent non pourvus après publication.
- Seuls 72% des postes de Directeurs de soins sont effectivement occupés par un titulaire.

Conditions de travail en constante dégradation :

- La durée de travail hebdomadaire se situe désormais entre 55 et 60 heures par semaine.
- 1 000 heures supplémentaires non-payées par an.
- Intérim contraints, pas de droit à la déconnexion, pas de prévention des risques professionnels, pas de DUERP, pas de comité médical national...
- Moins de 50% des DH et D3S placés en recherche d'affectation reprennent des fonctions dans un établissement de la FPH.

Rémunération en décrochage :

- Un élève DH ou D3S commence sa carrière à l'EHESP avec un indice équivalent à 105% du SMIC...
- Un D3S en milieu de carrière subit une perte de 1 200 € nets par mois du fait du gel du point d'indice (malgré la hausse de juillet 2022) et de l'absence de revalorisation des primes et indemnités.

Attractivité des concours : hémorragie de candidat.e.s :

- Entre 2006 et 2020, le nombre de candidat.e.s au concours D3S (EHESP) a été divisé par 5,4.
- Entre 1998 et 2020, le nombre de candidat.e.s au concours DH (EHESP) a été divisé par 3,3.

Unicité statutaire DH-D3S : ne nions plus l'évidence :

- 25% des D3S (effectifs 2009) ont intégré le corps des DH.
- 20% des DH actuellement en poste étaient auparavant D3S.
- 7% des D3S actuellement en poste sont détachés dans le corps des DH.

Face à ce constat accablant, l'avenir des personnels de direction de la FPH est en jeu.

Alors, on continue ou on change la donne ?

Les élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 sont une occasion pour les directeur.rice.s de soins (DS), directeur.rices d'hôpital (DH) et les directeur.rices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (D3S) de faire part de leur ras-le-bol aux pouvoirs publics et de leur volonté de redessiner un avenir autour des 130 propositions portées par l'Ufmict-CGT.

Retrouver nos propositions : <https://syndicoop.fr/ufmict/category/directeur-trice/>